

S.E. Monsieur António Guterres
Secrétaire général des Nations unies
NEW YORK

La Haye, le 14 avril 2021

Réinventer le contrat social : un appel à centrer la justice sur l'individu

Monsieur le Secrétaire général,

C'est en tant qu'États membres des Nations unies, œuvrant à l'édification de sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives conformément à l'ODD 16, que nous nous adressons à vous. La présente lettre conjointe vise à alimenter votre réflexion au sujet des recommandations pour faire progresser notre programme commun, comme demandé dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Nous prenons la parole dans le contexte actuel de la pandémie, qui a bouleversé les sociétés du monde entier, fait ressortir les inégalités, exacerbé les injustices et contribué à faire naître une vague de protestation et de troubles. Au-delà de l'effet désastreux de cette situation sur les pays en conflit, des appels se font entendre aux quatre coins de la planète pour réclamer un renforcement des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, incluant plus de dignité, d'égalité et de justice. La pandémie a aussi mis en évidence notre interdépendance ainsi que la nécessité d'une coopération internationale plus forte, y compris un accès équitable à la vaccination. La prévention des conflits, le maintien de la paix et la promotion de l'état de droit et de l'accès à la justice sont des aspects cruciaux de la « reconstruction en mieux ».

Dans ce contexte, nous entendons votre appel à établir un nouveau contrat social pour une ère nouvelle grâce dans le contexte du programme commun et partageons le point de vue selon lequel il est nécessaire de repenser les fondements de nos sociétés pour œuvrer à un avenir plus équitable, résilient, pacifique et durable.

Essentiel pour rétablir la confiance dans le contrat social, le renforcement de l'état de droit exige d'adopter une nouvelle approche permettant aux systèmes de justice de traiter les injustices et les plaintes avec une efficacité et une transparence accrues, de lutter contre les inégalités et de bâtir des sociétés résilientes. Nous avons la conviction que la revitalisation des liens garants de la cohésion sociale et le rétablissement de la confiance entre les individus, les communautés et les pouvoirs publics passent par la transformation de la justice, et son recentrage sur l'individu.

Même avant la pandémie, on comptait à l'échelle mondiale 1,5 milliard d'individus confrontés à des problèmes de justice non résolus, comme l'ont montré les données améliorées concernant l'ampleur du fossé de justice mondial. Les données montrent également que certains groupes, comme les femmes, les enfants et les jeunes, sont plus susceptibles de subir l'injustice que les autres. Notre responsabilité est de ne laisser personne pour compte. En outre, l'impunité, y compris pour les crimes les plus graves au regard du droit international, continue d'être un fardeau pour les sociétés.

L'incapacité des systèmes de justice à résoudre et à éviter les problèmes de justice des individus érode le contrat social et fait perdurer les litiges, la violence et l'instabilité. Dans de nombreux pays, la confiance est minée par la corruption des acteurs de justice et par le fait que les institutions servent les intérêts des puissants, et non de la population. Au sortir de la pandémie, il faut abroger les politiques et mesures coercitives adoptées pendant la crise sanitaire publique qui ne respectent pas les droits de l'homme.

Les ODD ont pour but de promouvoir la paix, la justice et l'inclusion dans les sociétés en donnant à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité et en mettant en place des institutions responsables et transparentes. Cela passe par un recentrage des services, des politiques et des systèmes de justice sur les besoins et les droits de l'individu, tout en permettant aux institutions d'apporter des réponses d'une manière efficace et crédible. L'accès à la justice signifie la faculté d'une personne de résoudre et d'éviter les problèmes de justice la concernant, et de s'appuyer sur la justice pour prendre part à l'économie et à la société.

Les principes suivants permettent ce recentrage sur les individus et ont recueilli le soutien et l'adhésion des États membres des Nations unies, notamment dans le cadre de la [Déclaration de La Haye](#), du [Plan d'action conjoint](#) des pays du G7+, ainsi que des déclarations et prises de positions en découlant :

1. **Centrer les systèmes de justice sur les individus et leurs besoins.** Comprendre les besoins et les souhaits des individus en matière de justice, et leurs expériences avec les services de justice. Mieux exploiter les données (y compris le nouvel indicateur ODD 16.3.3) de sorte à inventorier et à comprendre le contexte, et à adapter l'action en fonction des groupes les plus exposés aux injustices.
2. **Résoudre les problèmes de justice.** Transformer les institutions de justice et diversifier les acteurs formels et informels de la justice afin d'assurer à la population des services équitables, inclusifs, pertinents, respectueux des droits de l'homme et fournis dans des délais raisonnables. Promouvoir une justice ouverte et adopter les innovations de faible ou haute technicité basées sur les données, le numérique, la preuve et l'apprentissage.
3. **Améliorer les parcours de justice.** Autonomiser les personnes et les communautés à comprendre, utiliser et façonner le droit, accroître leur participation dans la justice d'une façon significative et fournir des services centrés sur l'individu qui leur permettent d'obtenir des résultats équitables.
4. **Utiliser la justice pour la prévention et pour promouvoir la réconciliation.** Agir pour réduire la violence, désamorcer les conflits et les différends, bâtir des systèmes de justice légitimes et fiables, prévenir la récurrence de graves violations des droits de l'homme, lutter contre les causes profondes de l'injustice et utiliser la loi pour réduire les risques.
5. **Donner aux personnes les moyens d'accéder aux services et de saisir les possibilités.** Démanteler les barrières juridiques, administratives, financières et pratiques qui empêchent les personnes d'obtenir des documents, d'accéder aux services publics, y compris ceux de santé mentale, et de participer pleinement à la vie sociale et économique, tout en promouvant l'égalité des sexes.

L'adoption d'une justice centrée sur l'individu nous permettra de réduire les inégalités, l'exclusion et toutes les formes de violence, de revitaliser le contrat social et de restaurer la confiance. Nous serons ainsi en mesure de respecter les droits de l'homme, combattre le

racisme, la discrimination et les autres formes d'injustices structurelles et de mieux répondre aux besoins des générations à venir, en particulier concernant la justice climatique.

Nous-mêmes projetons de contribuer de différentes manières à l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives, notamment par le biais d'une coalition d'action pour la justice offrant aux acteurs du secteur une plateforme pour échanger leurs expériences. Nous sommes conscients que certains pays auront besoin d'un appui institutionnel ou financier pour leur permettre d'assurer l'accès à la justice pour tous. Notre ambition est de forger de nouveaux partenariats ainsi que de renforcer la collaboration internationale, en cohérence avec votre conception d'un multilatéralisme inclusif et collaboratif.

Considérant les Nations Unies comme le partenaire de ces efforts, nous vous invitons à prendre des mesures concrètes pour augmenter la pertinence de l'organisation, à unifier sa voix et son approche dans le cadre du réexamen de la stratégie en matière d'état de droit, et à resserrer la coopération avec les institutions financières internationales, les organisations régionales et la société civile.

Nous vous encourageons à inclure au programme commun les cinq principes d'une justice centrée sur l'individu énoncés plus haut ainsi que la vision d'une justice qui ne néglige personne, à considérer la justice comme le fil directeur du redressement économique et de la rénovation sociale et à rehausser notre ambition commune de donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité à l'horizon 2030.

Nous sommes prêts à vous soutenir dans cette démarche.

La lettre conjointe au Secrétaire général des Nations Unies, « *Reimagining social contract: A call to put people at the centre of justice* » (*Repenser le contrat social : appel à placer la personne au centre de la justice*), a été approuvée lors de la réunion ministérielle qui a eu lieu virtuellement le 14 avril 2021.

La lettre a reçu l'aval des pays suivants **Afghanistan, Allemagne, Canada, France, Îles Salomon, Indonésie, Japon, Libéria, Libye, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, São Tomé et Príncipe, Sierra Leone, Suède et Suisse.**

La réunion a été organisée par le ministère des Affaires étrangères des Pays Bas, le secrétariat du g7+, *The Elders* et les Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Pour de plus amples informations, consulter : www.justice.sdg16.plus